

Billom, le 13 octobre 2021

7 avenue Cohalion 63160 Billom
Tel : 04 73 73 43 24 - Fax : 04 73 73 44 20
Mail : contact@billomcommunaute.fr

Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme
Préfecture du Puy-de-Dôme
18 Boulevard Desaix
63000 CLERMONT-FERRAND

Objet : SPR-PVAP Billom
Réf. : GG/NB
Pièces jointes : délibération d'arrêt du
projet et note de synthèse

LRAR

Monsieur le Préfet,

Billom Communauté, suite à un travail important en étroite collaboration avec la commune de Billom et la commission locale du PVAP, a arrêté par délibération du conseil communautaire du 22 février 2021 ci-jointe, le projet de révision de la ZPPAUP de la ville de Billom en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et « Plan de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture » (PVAP).

Conformément aux dispositions du code du patrimoine, le projet a été soumis à l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture le 24 juin 2021, ainsi qu'à un examen conjoint des personnes publiques associées en date du 07 juillet 2021. Le projet de PVAP arrêté avait, en amont, été transmis aux différents Partenaires Publics Associés en avril 2021.

Dans la perspective de la tenue d'une enquête publique, dernière étape de la démarche, je vous transmets le dossier de PVAP pour solliciter l'avis de l'État sur ce projet et plus particulièrement l'avis de l'UDAP. Par ailleurs, les services de l'État n'ayant pas pu assister à la réunion d'examen conjoint, je vous prie de trouver ci-jointe une note de synthèse du projet de SPR-PVAP de la commune de Billom. L'ensemble des pièces du projet sera transmis en version numérique à vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Gérard GUILLAUME

Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM

